



Province de Luxembourg  
 Arrondissement de Neufchâteau  
**COMMUNE de BERTRIX**

## **P.V. du Conseil communal du 28 mai 2015**

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre- président,  
 MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.  
 MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, ~~Philippe KLELS~~, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Alain NOEL, Conseillers.  
 Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absent : Monsieur Philippe KLELS, excusé.

La séance est ouverte à 20h00.

### ***N° 84 : Approbation du P.V. de la séance du 30.04.2015***

Le Conseil,  
 Réuni en séance publique,

Le P.V. de la séance du 30.04.2015 est approuvé par une abstention (Ch. Pierson) et 17 oui.

### ***N° 85 : Arrêtés de police du Bourgmestre***

Le Conseil,  
 Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 22.04.2015 : Kermesse à Rossart du mardi 23 juin au mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015
- Le 23.04.2015 : Balade Motos le samedi 2 mai 2015 organisée par Enduro Club Ardennes-Semois-Bertrix
- Le 23.04.2015 : Fermeture rue des Tilleuls à Assenois le 2 mai 2015
- Le 24.04.2015 : 8<sup>ème</sup> trial du Haut Bî, le dimanche 17 mai 2015
- Le 27.04.2015 : Marche Adeps à Auby le 10 mai 2015
- Le 04.05.2015 : Rhétos Trophée Adeps le 6 mai 2015
- Le 05.05.2015 : Festivité humanitaire au Centre Culturel le 26 juin 2015 – Interdiction de circuler et de stationner devant le Bertrix hall et le Centre Culturel le vendredi 26 juin 2015 de 09h00 à 24h00
- Le 05.05.2015 : « 24 heures de Volley » les 8 et 9 mai 2015 – Interdiction de camping et de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique
- Le 12.05.2015 : Fermeture rue des Clawires à partir du 18 mai 2015 pour terrassement immeuble par la Société HABITAT +
- Le 15.05.2015 : Fête école Orgeo le 23 mai 2015 – marche dans le village

### ***N° 86 : Approbation du Compte communal 2014***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Vu la circulaire du 01.04.2014 prévoyant la communication et l'organisation d'une séance d'information à l'attention des organisations syndicales;

Sur présentation de Madame Christelle JACQUES, Directrice financière,  
L'avis de publication sera effectué selon les formalités prescrites.  
Par 3 abstentions (Ph. PIGNOLET, F. PONCELET et P. DOFFAGNE)  
et 15 oui, approuve comme suit le compte communal 2014 établi comme suit:

**Service ordinaire :**

- RESULTAT BUDGETAIRE : 183.913,43 €
- RESULTAT COMPTABLE : 268.887,52 €

**Service extraordinaire :**

- RESULTAT BUDGETAIRE : 50.074,00 €
- RESULTAT COMPTABLE : 3.136.380,10 €

**Résultat du compte de résultats : boni de 1.275.639,61 €**

**Bilan :**

**Actif – Passif : 122.915.404,16 €**

---

***N° 87 : Dotation communale 2015 pour la Zone de Police***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Attendu que pour l'année 2015, la dotation a été fixée à 83 €/habitant, soit pour Bertrix 709.235,00 €;

Vu le montant inscrit au budget communal 2015;

A l'unanimité, décide d'intervenir à concurrence de 709.235,00 € dans le budget 2015 de la Zone de Police n° 5302 «Semois et Lesse».

---

***N° 88a : Approbation des comptes 2014 du Centre culturel de Bertrix Asbl***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2014 du Centre culturel de Bertrix Asbl :

RECETTES : 526.242,95 €  
DEPENSES : 498.001,08 €  
BONI : 28.241,87 €

Actif – Passif : 238.552,96 €

---

***N° 88b : Approbation du budget 2015 du Centre culturel de Bertrix Asbl***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Bertrix Asbl :  
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2015 du Centre Culturel de

Recettes – Dépenses : 666.954,06 €  
avec une intervention communale de 145.000 € se répartissant comme suit :  
- subside : 120.000 €  
- intervention dans frais : 25.000 €

---

**N° 89 : Approbation du compte 2014 de la Fabrique d'église de Rossart**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le compte de la Fabrique d'Eglise de Rossart –  
exercice 2014 – comme suit :

RECETTES : 24.107,05 €  
DEPENSES : 15.212,36 €  
BONI : 8.894,69 €

---

**N° 90 : Approbation du compte 2014 de la Fabrique d'église de Biourge**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le compte de la Fabrique d'Eglise de Biourge –  
exercice 2014 – comme suit :

RECETTES : 20.000,55 €  
DEPENSES : 17.560,90 €  
BONI : 2.439,65 €

---

**N° 91 : Approbation du compte 2014 de la Fabrique d'église de Jéhonville**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le compte de la Fabrique d'Eglise de Jéhonville –  
exercice 2014 – comme suit :

RECETTES : 33.784,64 €  
DEPENSES : 26.091,56 €  
BONI : 7.693,08 €

---

**N° 92 : Approbation du compte 2014 de la Fabrique d'église d'Assenois**

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le compte de la Fabrique d'Eglise d'Assenois –  
exercice 2014 – comme suit :

RECETTES : 25.389,08 €  
DEPENSES : 23.662,48 €  
 BONI : 1.726,60 €

---

***N° 93a : Approbation du compte 2014 de la Fabrique d'église de Cugnon***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le compte de la Fabrique d'Eglise de Cugnon –  
exercice 2014 – comme suit :

RECETTES : 27.040,27 €  
DEPENSES : 7.586,33 €  
 BONI : 19.453,94 €

---

***N° 93b : Approbation du budget 2015 de la Fabrique d'église de Cugnon***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2015 de la Fabrique d'église  
de Cugnon:

RECETTES : 26.298,94 €  
DEPENSES : 9.173,00 €  
 BONI : 17.125,94 €  
 sans intervention communale.

---

***N° 94 : Approbation du compte 2014 de la Fabrique d'église de Bertrix***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le compte de la Fabrique d'Eglise de Bertrix –  
exercice 2014 – comme suit :

RECETTES : 86.566,65 €  
DEPENSES : 71.394,86 €  
 BONI : 15.171,79 €

---

***N° 95 : Approbation du compte 2014 de la Fabrique d'église de Mortehan***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le compte de la Fabrique d'Eglise de Mortehan – exercice 2014 – comme suit :

RECETTES : 4.584,08 €

DEPENSES : 5.467,14 €

MALI : 883,06

**N° 96 : Sonorisation Bertrix-Hall - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

Art. 1er: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2: D'approuver le cahier des charges N° CSCH Sono BH et le montant estimé du marché "Sonorisation Bertrix-Hall", établis par le Service Comptabilité. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 15.000,00 € TVAC (0% TVA).

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 763/744-51.

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

**N° 97 : Lavage vitres Adm Communale et Centre Culturel - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

Art. 1er: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2: D'approuver le cahier des charges Lavage vitres CSCH et le montant estimé du marché "Lavage vitres Adm Communale et Centre Culturel", établis par le Service Comptabilité. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 10.000,00 € TVAC (0% TVA).

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 104/125-06 et 762/125-06

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

**N° 98 : Acquisition du site des anciens ateliers SNCB – Approbation du projet de convention d'octroi d'une subvention**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve la convention entre la R.W. et la Commune de Bertrix octroyant à cette dernière une subvention de 30.000 € en vue de l'acquisition du site SAR/BLN13 dit «Ateliers SNCB».

**N° 99 : Vente d'une parcelle sise à «Ponçay» à Monsieur CORBISIER Jules**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Par 2 abstentions (Ph. Gotal et D. Roiseux), 7 non (J.P. Graisse, Ch. Pierson, Ph. Pignolet, Fr. Poncelet, R. François et L. Collin) et 9 oui,

décide :

1. de vendre de gré à gré à Monsieur Jules CORBISIER, rue de Burhaimont, 150 à 6880 BERTRIX, à la somme de 12.600 € - douze mille six cents euros, la parcelle sise au lieu-dit «Ponçay» cadastrée 1° Div. Son C n°639/S d'une superficie de 93a 22ca.
2. tous les frais quelconques liés à cette vente seront à charge de l'acquéreur;
3. l'acte sera reçu par Maître CHAMPION, Notaire à BERTRIX.

**N° 100 : Modifications budgétaires n° 1 Services ordinaire et extraordinaire**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Vu la circulaire du 01.04.2014 prévoyant la communication et l'organisation d'une séance d'information à l'attention des organisations syndicales;

Vu le C.D.L.D.;

A l'unanimité, décide de modifier le budget communal ordinaire comme suit :

Modification budgétaire n° 01

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	12.197.452,06 €	12.197.452,06 €	
Augmentation	611.392,61 €	634.785,00 €	-23.392,39 €
Diminution	250.557,63 €	282.909,12 €	32.351,49 €
Résultat	12.558.287,04 €	12.549.327,94 €	8.959,10 €

A l'unanimité, décide de modifier le budget communal extraordinaire comme suit :

Modification budgétaire n° 01

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	6.461.266,32 €	6.460.721,22 €	545,10 €
Augmentation	1.363.218,54 €	1.225.246,59 €	137.953,95 €
Diminution	526.469,33 €	387.970,28 €	-138.499,05 €
Résultat	7.298.015,53 €	7.298.015,53 €	€

**N° 101 : Adoption de la lettre de mission du directeur de l'école communale d'Orgeo**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, adopte la lettre de mission du directeur de l'école fondamentale d'Orgeo.

---

***N° 102 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale SOFILUX le 15.06.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

1. d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 15 juin 2015 de l'intercommunale SOFILUX;
  2. de charger ses délégués de rapporter à ladite assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil;
  3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération;
  4. de transmettre la présente délibération à l'Intercommunale précitée.
- 

***N° 103 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale VIVALIA le 23.06.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Après discussion, le Conseil communal décide à l'unanimité :

1. de marquer son accord sur les points 1 à 6 et 8 à 10 inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale VIVALIA qui se tiendra le 23 juin 2015 à 18h30 au CUP de Bertrix, Route des Ardoisières, 100 à 6880 BERTRIX tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
  2. **de s'abstenir sur le point 7 : répartition des déficits 2014 des MR/MRS.**
  3. **de ne pas marquer son accord sur le point 11 : projet de résolution de Monsieur Vincent Magnus relatif à une proposition alternative au projet «Vivalia 2025»;**
  4. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 20.12.2012 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale de l'Association intercommunale VIVALIA du 23 juin 2015 ;
  5. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale.
- 

***N° 104 : Approbation de la régularisation de la quote-part communale pour le Service Incendie – année 2013***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Vu la lettre du 20.05.2015 par laquelle Monsieur le Gouverneur B. Caprasse fait part de la quote-part communale pour le Service Incendie – année 2013;

A l'unanimité, émet un avis favorable sur la régularisation à apurer concernant la quote-part pour l'année 2013 pour le Service Incendie, établie comme suit :

Montant à percevoir : 374.913,35 €

Montant déjà perçu : 322.347,52 €

Solde à percevoir : 52.565,83 €

---

***N° 105a : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX le 24.06.2015***

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX qui se tiendra le 24 juin 2015 au Centre culturel «Olivier Boclinville» à Bertrix, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale d'IDELUX du 24 juin 2015;
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX, le plus tôt possible avant ladite Assemblée générale.

---

***N° 105b : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale AIVE le 24.06.2015***

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

4. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale AIVE qui se tiendra le 24 juin 2015 au Centre culturel «Olivier Boclinville» à Bertrix, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
5. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale de l'AIVE du 24 juin 2015;
6. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 24 juin 2015.

---

***N° 105c : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX FINANCES le 24.06.2015***

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :



7. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX FINANCES qui se tiendra le 24 juin 2015 au Centre culturel «Olivier Boclinville» à Bertrix, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
  8. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale d'IDELUX – FINANCES du 24 juin 2015;
  9. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX FINANCES, le plus tôt possible avant ladite Assemblée générale.
- 

***N° 105d : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX- Projets publics le 24.06.2015***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

10. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX – Projets publics qui se tiendra le 24 juin 2015 au Centre culturel «Olivier Boclinville» à Bertrix, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
  11. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale d'IDELUX – Projets publics du 24 juin 2015;
  12. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX – Projets publics, le plus tôt possible avant ladite Assemblée générale.
- 

***N° 106 : Approbation du cahier des charges relatif aux travaux d'égouttage rue de la Promenade et Grand-rue à Rossart***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le cahier spécial des charges (plans, métré et devis estimatif) relatif aux travaux d'égouttage rue de la Promenade et Grand-rue à Rossart à la somme de 325.966,59 € TVAC

---

***N° 107 : Projet d'aménagement d'un chemin d'accès alternatif pour le circuit du moto-cross au lieu-dit « Le Haut-Bî » à Bertrix***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

**Par 1 non (J.P. GRAISSE) et 17 oui, décide** d'émettre un avis favorable sur le principe de modifier la voirie reprise en tant que « chemin communal n°90 » à l'Atlas des chemins et ce, en vue de réaliser un accès alternatif au circuit de moto-cross sis au lieu-dit «Le Haut-Bî» à Bertrix.

---

***N° 108 : Demande de mise en place de mesures spécifiques visant à réduire la quantité de matière organique enlevée lors de la collecte en porte-à-porte***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseiller communal, libellée comme suit :

«Avec notre invitation à payer notre taxe déchets, nous recevions une série d'informations chiffrées relatives à la quantité de déchets produits en moyenne par les ménages de l'entité, ces chiffres étant comparés avec les chiffres moyens des ménages wallons.

Comme nous le regrettons chaque année lors de l'adoption de la taxe déchets, il est regrettable que chaque ménage ne soit pas informé de la quantité que lui-même produit, et taxé en conséquence. Une telle mesure inciterait en effet chacun à modifier ses comportements afin de réduire ses déchets, et sa facture annuelle. Mais là n'est pas l'objet de cette question.

Parmi les chiffres proposés, celui relatif à la quantité de matière organique ramassée en porte-à-porte est assez interpellant. A Bertrix, chaque ménage dépose annuellement 76,45 kg de matière organique dans son duobac, soit plus de 5 fois plus que la moyenne wallonne qui est de 12,77 kg/an. Sur la zone IDELUX, une seule commune affiche un score supérieur.

Bertrix est une commune à caractère principalement rurale, et la majorité des Bertrigeois disposent d'un jardin, ou d'un espace vert. Une manière simple de réduire la quantité de matière organique serait dès lors d'inviter, voire d'inciter les ménages à composter ces déchets, soit de manière individuelle, soit de manière collective (cela se fait ailleurs, pourquoi pas à Bertrix ?).

Le Conseil d'Administration de l'AIVE, secteur valorisation et propreté, vient d'ailleurs de dégager des fonds spécifiques pour soutenir les communes dans les démarches qu'elles pourraient réaliser ayant pour objectif d'augmenter la quantité de matière organique compostée, individuellement ou collectivement

Moins de matière organique collectée, c'est un coût moindre pour le traitement des déchets, ce qui devrait à terme se répercuter sur cette ligne budgétaire, et dans la foulée sur la facture des ménages. C'est aussi une manière de valoriser localement des déchets en produisant soi-même son compost : avantage économique et écologique.

Proposition de délibération

*«Considérant qu'en zone Idélux les ménages bertrigeois sont recordman en matière de mise récolte de matière organique,*

*Considérant que la quantité importante de matière organique collectée engendre un coût pour la collectivité, coût qui se répercute sur la facture de chacun,*

*Considérant que le recours au compostage individuel ou collectif pourrait facilement réduire cette quantité, et le coût y afférant,*

*Le Conseil communal de Bertrix, réuni en sa séance du 28 mai 2015, invite le Collège à mettre en œuvre des mesures concrètes et rapides, en collaboration avec le secteur valorisation et propreté de l'AIVE, dans l'objectif de réduire d'une manière significative cette quantité de matière organique récoltée».*

**Réponse :**

**Monsieur Mathieu ROSSIGNOL signale que lors de vérifications, il est apparu que 49 % des duo-bacs sont mal triés. La quantité plus importante de matières organiques peut être en partie expliquée par ce mauvais tri.**

**L'AIVE est actuellement en recherche de solutions en vue de réduire la collecte des matières organiques.**

***N° 109 : Demande de prise de position du Collège face à divers délits environnementaux commis sur le territoire communal***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur interpellation de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseiller communal, libellée comme suit :

«Régulièrement, nous pouvons constater sur le territoire de Bertrix que des incivilités sont commises, par des particuliers ou des entrepreneurs. Ces incivilités ne sont pas toujours mineures, et parfois peuvent être considérées comme des délits environnementaux.

Nous pensons notamment à des remblais non autorisés en terres agricoles ou en zones humides. Par ailleurs, il y a peu, plusieurs arbres remarquables ont aussi été coupés près de Jéhonville : un dommage pour la nature, une atteinte irrémédiable au paysage.

Notre environnement naturel, c'est notre richesse. Ces délits nous appauvrissent, sont des atteintes à la biodiversité, et l'autorité qu'est la Commune se doit de protéger ce patrimoine.

Afin de ne pas laisser croire qu'à Bertrix 'tout est permis', il serait judicieux que la Commune, lorsque de tels délits sont constatés, se porte partie civile à la cause, et dépose systématiquement plainte afin de sanctionner les responsables de ces actes. Ne pas intervenir, c'est d'une certaine manière se montrer complice de ces méfaits.

Dès lors, le Collège peut-il s'engager, à chaque fois qu'un délit tel que ceux cités plus haut se produit, à déposer plainte et à se porter partie civile ?».

**Réponse :**

**Monsieur Michel HARDY précise qu'une réunion est programmée le 26 juin à Saint-Hubert au sujet des sanctions administratives communales.**

**Les délits environnementaux sont repris dans lesdites sanctions.**